

Chapitre 15

LES VERTUS ET L'IMAGINATION

Il y a douze ans, alors que j'étais étudiant à l'Université Grégorienne de Rome, j'ai commencé à rechercher une théologie morale d'un genre nouveau. J'avais le sentiment que la théologie morale était coupée en deux à cause du débat sur l'intrinsèquement mauvais. Cette controverse me semblait d'ailleurs porter davantage sur le point de savoir si le contrôle artificiel des naissances était ou non intrinsèquement mauvais, plutôt que sur l'existence proprement dite d'un mal intrinsèque. Les théologiens moralistes étaient empêtrés dans un débat insoluble qui ne pouvait leur permettre de trouver un consensus. Plutôt que de m'y engouffrer, j'ai cherché à imaginer un type de théologie morale qui parlerait moins des actes spécifiques et davantage des personnes. Je visais une problématique qui ne se focaliserait pas seulement sur les actes graves tels le divorce, l'avortement ou l'assassinat,

mais aussi sur des problèmes quotidiens de portée plus modeste.

Je rêvais tout particulièrement d'une *approche positive*, d'une théologie morale qui, tout en empêchant les personnes de devenir plus mauvaises, les aiderait aussi à devenir *meilleures*. Quelle serait la théologie morale qui pourrait aider les gens ordinaires, comme par exemple les secrétaires, les banquiers, les maîtresses de maison, les menuisiers, les inspecteurs de police et les restaurateurs, à se fixer des buts et à déterminer des lignes de conduite pour leur existence ? Je songeais à une théologie morale qui serait portée par le souffle des Évangiles, tel qu'il transparait dans les paraboles du Bon Samaritain et du Fils prodigue. Je voulais une théologie morale qui puisse s'appuyer sur l'étable, sur la montagne, sur la colline, sur le tombeau et sur la chambre d'en-haut. Je recherchais une méthode en théologie morale qui offrirait une aide à la prédication et à l'accompagnement spirituel. Je visais un type de théologie morale qui s'enracinerait dans la tradition, tout en étant rafraîchissante pour ceux qui vivaient en ce *xx^e* siècle finissant.

J'espérais aussi trouver le moyen que des gens *de cultures diverses* puissent partager leur compréhension de ce qu'est la vie morale. Étant donc en quête d'une théologie morale qui puisse aider mon prochain, qu'il habite Rome ou New York, je cherchais aussi quelque chose qui pourrait guider ma propre vie. C'est dans le contexte d'une telle quête que j'ai découvert les vertus. L'apport de Thomas d'Aquin en ce domaine représentait exactement ce que je voulais : une théologie morale pour la vie ordinaire, qui englobe tous les secteurs de l'action humaine et invite ses lecteurs à *viser le bien* attaché à des vertus spécifiques, mais en les pratiquant déjà comme *moyen de l'obtenir*. Une théologie morale basée sur les vertus permet à l'Église de donner la parole à l'Évangile, tout en restant à l'écoute du quotidien et de la vie ordinaire.

Voici une quinzaine d'années, alors que j'étais étudiant au séminaire, j'ai passé mon premier examen de théologie morale. La question était simple : il fallait résoudre le cas de Madame Bergmeier. Comme tous les cas célèbres, il a connu plusieurs versions :

d'aucuns seront peut-être surpris de le trouver dans un camp nazi et non dans un goulag soviétique. De toutes manières, le cas qui m'a été soumis ce jour-là est le suivant : Madame Bergmeier est mariée, elle a plusieurs enfants et son mari est malade. Les Nazis l'ont arrêtée parce qu'elle a aidé ses voisins juifs, puis ils l'ont condamnée à six ans fermes. Après avoir passé plusieurs mois dans un camp, elle apprend que la santé de son mari est en train de décliner, du fait qu'il doit s'occuper seul des enfants. Ces derniers non plus ne vont pas bien, car ils souffrent du mauvais état de santé de leur père. Elle apprend aussi autre chose : le camp étant surpeuplé, on relâche les femmes enceintes si elles ont été condamnées pour des crimes mineurs, ce qui est son cas. N'ignorant pas que l'un des gardiens lui fait régulièrement des avances, elle se soumet à son désir, par amour pour sa famille. Trois mois plus tard, c'est une Madame Bergmeier enceinte qui retrouve sa famille pour prendre soin de son mari et de ses enfants.

À l'époque où je passais l'examen, ce cas divisait les théologiens moralistes catholiques en deux camps. Les premiers se contentaient de reprendre une opinion vieille de plusieurs siècles : tout acte sexuel en-dehors du mariage est toujours intrinsèquement mauvais. Ils se faisaient appeler « déontologistes ». Selon eux, le cas était simple : Madame Bergmeier avait mal agi. Le second groupe trouvait le cas difficile ; mais au lieu d'apporter la contradiction au premier, ils discutaient entre eux. On les appelait « proportionnalistes » ou « révisionnistes ». Ils soulevaient deux aspects du problème. D'un côté se posait la question de l'objet de l'acte de Madame Bergmeier. Son acte était-il un développement possible de son engagement matrimonial ou lui était-il contraire ? En d'autres termes, compromettait-il l'institution du mariage ? D'un autre côté, il y avait les effets de cet acte : sur le gardien, le mari, les enfants et le bébé. En se montrant réceptive aux intentions mauvaises du gardien, avait-elle encore aggravé le cas de ce dernier, dans la mesure où elle l'avait conduit à passer à l'acte ? Avait-elle trahi son mari ? Comment ses enfants réagiraient-ils face à ce bébé ? Quelle serait la destinée de cet enfant né dans des circonstances aussi tragiques ?

En dépit de toutes ces considérations, personne ne s'est jamais demandé en quoi cet acte affectait Madame Bergmeier elle-même. Quelles qu'aient été les approches, on s'est exclusivement intéressé aux effets sur autrui. Si l'on s'interroge sur cet oubli, on est conduit à se poser de nouvelles questions : Quel doit être le cœur de la réflexion sur le fameux cas de Madame Bergmeier ? Les actes sexuels et leurs effets doivent-ils être au centre de la discussion éthique, comme le pensaient respectivement les déontologistes et les proportionnalistes ? Fallait-il au contraire se concentrer sur la

personne de Madame Bergmeier ? L'éthique des vertus correspond à cette troisième école d'argumentation, qui place le sujet moral lui-même au cœur de la réflexion, plutôt que l'acte ou que ses conséquences.

[...] Pour revenir au cas de Madame Bergmeier, on peut imaginer comment Thomas d'Aquin aurait évalué la situation. Il se serait notamment demandé si ce que fait cette femme est juste. Aucun doute en l'espèce que le comportement de Madame Bergmeier ne soit juste, dès lors qu'on considère son action envers ses voisins juifs ou son rôle en tant qu'épouse et mère. Mais la question est de savoir si elle peut avoir des relations sexuelles en-dehors du mariage, bien que ses préoccupations soient légitimes. Thomas dirait, je pense, que la justice consiste à donner à chacun ce qui lui est dû ; or, ce qui est dû dans le mariage est, entre autres, l'exclusivité des relations conjugales. Ainsi la justice dans le mariage se fonde précisément sur le contrat de mariage, qui est absolument exclusif : les partenaires ne peuvent s'engager dans une relation sexuelle que l'un avec l'autre. De surcroît, les droits conjugaux de Monsieur et Madame Bergmeier ne dérivent pas de leur propre choix, mais de l'institution dans laquelle ils sont librement entrés par le mariage ; il ne leur appartient donc pas de faire cesser, même provisoirement, ce contrat. La justice requiert en conséquence que Madame Bergmeier soit une épouse modeste et qu'elle n'ait de relations sexuelles ni avec le gardien, ni avec aucune autre personne que son mari.

Cette manière de raisonner n'a pas de lien direct avec celle des déontologistes, mentionnée plus haut. Leur objection était basée sur la notion de mal intrinsèque, en ce sens que toute relation sexuelle en-dehors du mariage est intrinsèquement mauvaise. John Dedek a montré avec force arguments que le concept de mal intrinsèque est étranger à la pensée de Thomas d'Aquin. Il fut élaboré un siècle après sa mort par Durandus de Saint Pourçain, qui était probablement, au XIV^e siècle, l'adversaire le plus déclaré du thomisme. L'argumentation propre à Thomas ne se fonde donc pas sur une quelconque qualité morale absolue, qui serait intrinsèque à l'acte, mais sur l'exigence de la justice, telle qu'elle anime le sujet singulier. Est-il possible de faire appel à une autre exigence, qui incomberait à Madame Bergmeier et qui justifierait qu'elle passe outre à l'exigence de justice dans le mariage ? Pas dans le système de Thomas, car il n'existe pas à ses yeux d'autre vertu primaire susceptible de rivaliser avec les exigences que la justice impose à Madame Bergmeier, voire de les supplanter. Étant donné que le seul problème pour Thomas consiste en l'espèce à déterminer la manière juste d'agir, il n'a aucun moyen de

contrebalancer la revendication universelle selon laquelle, en vertu de la justice, les époux se doivent l'un à l'autre l'exclusivité dans les relations sexuelles.

Il y a quelque chose d'extrêmement insatisfaisant dans cette réponse, ce qui laisse penser qu'elle n'est pas adéquate. D'autres questions auraient dû être soulevées. N'y a-t-il pas en effet quelque chose de spécifique dans le cas de Madame Bergmeier, qui aurait mérité qu'on s'y attarde ? N'incline-t-on pas au moins à tenir compte du contexte spécifique de son mariage : on est en temps de guerre, l'un des conjoints est en prison, la santé de l'autre décline dangereusement et le bien-être des enfants est considérablement en danger ? Ne doit-on pas aussi s'interroger sur la façon dont Madame Bergmeier se soucie de son propre sort, quand elle se résout à ce qu'il faut bien appeler un compromis ? On est tenu de se poser encore bien des questions, face auxquelles la justice ne saurait fournir à elle toute seule le cadre d'interprétation adéquat pour évaluer la justesse de son acte.

[...] Je puis aujourd'hui apporter au cas de Madame Bergmeier une réponse que j'aurais été incapable de donner il y a quinze ans. Parce qu'elle évalue la moralité d'une conduite, la prudence incite à mobiliser les trois autres vertus cardinales pour interroger la manière dont Madame Bergmeier envisage ses relations à autrui, respectivement au plan général, spécifique et singulier. Du point de vue de la justice, elle se préoccupe manifestement de ses voisins juifs et de leur égalité en dignité. Par ailleurs, elle se comporte en bonne épouse et en bonne mère. Jusqu'à ce qu'elle viole les exigences attachées au mariage, elle est restée fidèle à cette institution telle qu'on la perçoit dans sa culture. Mais cette transgression n'est pas recherchée pour elle-même. Du point de vue de la fidélité, elle entretient des liens avec son mari et ses enfants qui correspondent à sa situation spécifique. Lorsque la santé de son mari et de ses enfants se trouve menacée, elle a conscience d'être la première à devoir s'occuper d'eux. Elle sait qu'ils souffrent de son absence. Elle choisit donc de s'engager dans un acte qui aura pour conséquence une nouvelle vie humaine, cet enfant avec qui elle entretiendra probablement une relation particulièrement fidèle, précisément parce que sa conception et sa naissance lui auront permis de porter secours à ses autres enfants et à son mari. En somme, le nœud du problème concerne l'exigence liée au souci de soi. On a toute raison de croire que Madame Bergmeier est une personne juste et fidèle. Mais elle décide de se soumettre au désir sexuel du gardien, de porter, d'élever et d'aimer l'enfant qui sera le fruit de cette détestable union. Une personne dépourvue de la vertu du souci de soi serait incapable de

LES VERTUS, UN ART DE VIVRE

supporter le poids émotionnel d'une telle décision. Selon toute vraisemblance, la honte, la haine de soi et des autres feraient leur apparition et deviendraient finalement insurmontables, si elle ne possédait pas cette vertu. Seule une personne douée d'estime de soi, fidèle à son mari comme à ses enfants et juste dans son combat pour la dignité de ses concitoyens est susceptible de survivre à une telle décision. Mais c'est la prudence qui enseigne cela.

Puisque le cas ne nous fournit pas plus d'informations, nous concluons en reconnaissant simplement que la sagesse pratique aidera Madame Bergmeier à mieux comprendre ce que ces vertus signifient non seulement en général, mais aussi dans le contexte spécifique de son existence. Pour cela, elle fera fond sur la compréhension qu'elle a d'elle-même, mais aussi de sa propre culture en tant que celle-ci détermine de façon particulière la pratique de ces vertus et l'y engage. Mais que son histoire se déroule dans l'Allemagne nazie, dans un goulag soviétique ou ailleurs, elle disposera d'atouts supplémentaires pour délibérer si elle sait que ces vertus cardinales donnent lieu à une discussion morale en d'autres régions également¹.